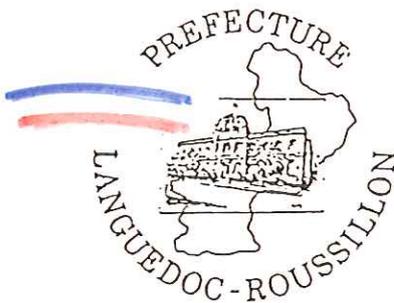


République Française



890497

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Montpellier, le 10 AVR. 1989

5 Rue Salle l'Evêque
34026 MONTPELLIER

A R R Ê T É

Portant inscription de l'ancienne église de la Visitation à MONTPELLIER (Hérault)
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT
Officier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n°82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région ;
- VU le décret n°84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n°84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 16 septembre 1988 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'ancienne église de la Visitation à Montpellier (Hérault) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de l'intérêt de son architecture caractéristique des chapelles conventuelles au XVIIe siècle et notamment de la qualité de la conception de la décoration de sa façade sur rue.

.../...

A R R Ê T E

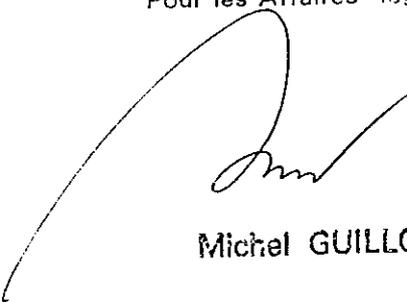
Article 1er : Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'ancienne église du couvent de la Visitation, en totalité, située rue de l'Université et rue Arc-des-Mourgues, à MONTPELLIER (Hérault) située sur la parcelle n°139 d'une contenance de 3a 81ca figurant au cadastre, section BY et appartenant à la commune par acte administratif du 31 décembre 1976, publié au 1er bureau des hypothèques de MONTPELLIER (Hérault) le 18 janvier 1977, volume 120, n°376.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à MONTPELLIER, le
Le PRÉFET
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

10 AVR. 1989



Michel GUILLOT

Département :
HERAULT

Commune :
MONTPELLIER

Section : BY
Feuille : 000 BY 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 13/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONTPELLIER
Centre administratif CHAPTAL 34953
34953 MONTPELLIER Cedex 02
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

